

TRANSPARENCE

LES RÉMUNÉRATIONS DES AVOCATS
COLLABORATEURS DE L'ORDRE

Page 10



L'AGENDA DES BÂTONNIERS

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS À VENIR PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

DU 10 JUILLET AU 25 SEPTEMBRE

ÉDITO

MIROIR, Ô MON BEAU MIROIR...



L'agenda de **Frédéric Sicard**, bâtonnier de Paris

- 11/07 Commission des affaires publiques de l'Ordre des avocats de Paris
- Conseil de l'Ordre des avocats de Paris
- 12/07 Rencontre avec la conférence régionale des bâtonniers de Rhône-Alpes
- Réunion festive de colonnes à la Maison du Barreau
- 18/07 Conseil de l'Ordre des avocats de Paris
- 19/07 Comité de direction de la CARPA de Paris
- 21/07 Conseil d'administration de l'UNCA
- 29/08 Université d'été du MEDEF
- 04/09 Bat Tweet Live
- 05/09 Conseil de l'Ordre des avocats de Paris
- 08/09 Assemblée générale du CNB
- 11/09 Ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe
- 18/09 Formation administrative du Conseil de l'Ordre de Paris et concours de la Conférence
- 18/09 2^e tour du concours de la Conférence
- 20/09 Conseil de l'Ordre
- 20/09 Conseil d'administration de l'EFB
- 21/09 Dialogue avec le barreau du Luxembourg et les avocats français
- 23/09 Course des Deux Palais



L'agenda de **Dominique Attias**, vice-bâtonnière de Paris

- 09/07 Rentrée des barreaux de RDC à Lumbumbashi
- 11/07 Conseil de l'Ordre
- 11/07 Commission internationale Réunion de colonnes
- 12/07 Groupe de travail Affaires publiques / Droit pénal
- 17/07 Conseil de l'Ordre
- 18/07 Commission Affaires publiques
- 20/07 Conseil de l'Ordre
- 25/07 ABA New York Annual Meeting
- 09/08 Commission internationale
- 13/08 Conseil de l'Ordre
- 04/09 Rentrée du barreau de Montréal
- 05/09 Groupe de travail Affaires publiques / Droit pénal Réunion de colonnes
- 06/09 Conseil de l'Ordre
- 07/09 Réunion des barreaux d'Île de France Ouverture du Festival du film judiciaire
- 11/09 Juriscup à Marseille
- 12/09 Dîner Barreau de Paris Solidarité
- 13/09 Conseil d'administration d'Initiadrroit
- 15/09 Réunion du pôle Mineurs isolés étrangers
- 19/09 Conseil d'administration Barreau de Paris Solidarité
- 20/09 Conseil national de la protection de l'enfance
- 21/09 Conseil d'administration de France Terre d'Asile
- 22/09
- 23/09

Faut-il tout dire ?

Faut-il tout publier, et notamment tout publier des rémunérations des avocats collaborateurs permanents de notre Ordre ?

Le Conseil de l'Ordre a tranché et décidé, en 2016, qu'il fallait publier la liste des collaborateurs permanents de l'Ordre, leurs affectations et leurs rétrocessions, sauf à laisser à chacune et à chacun d'eux la possibilité de décider qu'il ou elle acceptait ou non cette publication de leurs rémunérations.

Avec Mme la vice-bâtonnière, nous étions convaincus qu'il n'y avait rien à cacher.

À peine connue la décision du Conseil de l'Ordre, commençaient les rumeurs, s'affichaient les jalousies, puis venait le temps des inacceptables menaces dont j'ai regretté de constater qu'elles tournaient à la surenchère au fil des campagnes.

Avec Mme la vice-bâtonnière, nous sommes devenus plus réservés et nous pensons désormais que s'il n'y avait rien à cacher, ce n'est pas une raison pour tout montrer. Cela étant, nous avons exécuté la décision prise.

Ceux des collaborateurs permanents de l'Ordre qui ont accepté que soient publiées leurs rémunérations doivent en être remerciés. Ceux des collaborateurs qui ont refusé cette publication avaient parfaitement le droit de le faire et doivent être protégés pour l'avoir fait.

Les membres du Conseil de l'Ordre ont eu connaissance de tous les détails.

Les chiffres affichés ne tiennent pas compte des charges qui, à Paris, sont en moyenne de 65 %.

Les seuls chiffres qui doivent être retenus sont simples.

La moyenne des rétrocessions mensuelles est de 4 962,23 euros TTC, soit 4 135,19 euros hors taxes, soit très en deçà de l'engagement que nous avions pris de plafonner à 5 000 euros hors taxes.

Pourtant, il s'agit plus d'indemnisations que de rémunérations et, en aucun cas, de pactoles.

Comme les miroirs magiques, la transparence peut nous réserver le meilleur comme le pire. Ces quatre pages de ce

Focus que vous allez découvrir ne confirment qu'une réalité : le compte est bon !

Il le sera aussi l'année prochaine et les années suivantes.

Tous les emplois sont connus, déclarés, identifiés et identifiables.

Mais maintenant que nous voilà tous rassurés, peut-être faudra-t-il réfléchir à faire l'économie de nouvelles publications.

◆ Frédéric Sicard
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris



SOMMAIRE

p.04
INTERNATIONAL

p.08
CONSEIL DE L'ORDRE
Résumé des séances du 20 & 27 juin

p.06
ÉTHIQUE ET VIE PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT

p.10
FOCUS
TRANSPARENCE : les rémunérations des avocats collaborateurs de l'Ordre

p.17
LIRE & SORTIR
SPAB

p.18
ANNONCES

p.19
HISTOIRE
La première chambre du tribunal de Paris : de la monarchie à la république



Ordre des avocats de Paris
11, place Dauphine - 75001 Paris - 01 44 32 48 48

Directeur de la publication : Frédéric Sicard, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris
Rédacteurs en chef : My-Kim Yang-Paya, secrétaire du Conseil de l'Ordre, et Arnaud Gris, membre du Conseil de l'Ordre
Réalisation : Monsieur SLOOP

Ont contribué à ce numéro :
Guillaume Papin, Élise Brissaud, Yves Ozanam, My-Kim Yang-Paya, Arnaud Gris, Guillaume Roesch, Laurence Bedossa, Didier Dalin, Olivier Lagrave,
Impression : imprimerie Peau
Crédit photos : Ordre des avocats de Paris, Thomas Appert, Fotolia
Prochain Bulletin le 25 Septembre.



CE NUMÉRO EST LE DERNIER DU SEMESTRE, RETROUVEZ LE BULLETIN LE 25 SEPTEMBRE !





INTERNATIONAL

6^{ES} JOURNÉES OHADA



Organisées les 22 et 23 juin à Bordeaux, les 6^{es} journées de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) avaient pour thème : L'OHADA face aux nouveaux défis économiques de l'Afrique. La vice-bâtonnière du barreau de Paris, Dominique Attias, a participé à ces rencontres. Interview.

“ QUELS SONT CES NOUVEAUX DÉFIS ÉCONOMIQUES AUXQUELS L'OHADA EST CONFRONTÉE ?

Il s'agit des nombreuses problématiques rencontrées par l'Afrique dans les domaines de l'industrie, de l'énergie, de l'emploi et de la justice. S'agissant de la justice, les débats développés par d'éminents membres de l'ACE, ont notamment porté sur la médiation dans l'espace OHADA, l'arbitrage et la médiation au niveau sociétal. Aïcha Sangare, médiatrice et directrice de l'EPMN (École professionnelle de la médiation et de la négociation), a ainsi expliqué qu'il était important dans la médiation de développer simultanément trois dimensions : l'émotionnel, le technique et le juridique. Elle a par ailleurs ajouté que les professionnels africains ne devaient pas copier les modèles occidentaux mais s'en inspirer, et y introduire leur propre culture.

“ QUELLES ONT ÉTÉ LES PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES S'AGISSANT DE L'EMPLOI ?

Il a notamment été rappelé que 58 % des jeunes Africains sont confrontés au chômage et que 90 % du travail provient du secteur informel, autrement dit non réglementé. Les travailleurs ne bénéficient d'aucune forme de protection ou de retraite. L'emploi en Afrique doit donc se structurer. C'est un enjeu primordial. Les intervenants ont notamment souligné la nécessité de créer de nouveaux statuts, tels que celui d'auto-entrepreneur, ainsi qu'un guichet unique, afin d'éviter l'actuelle multiplicité des interlocuteurs et des démarches à effectuer pour créer une entreprise, qui freine l'investissement. La nécessité de développer l'informatique a également été abordée, tout comme les besoins en formation.

“ QU'A-T-IL ÉTÉ DIT PRÉCISÉMENT SUR LA FORMATION ?

C'est un sujet qui a été soulevé de façon transversale par tous les intervenants. L'investissement, ce n'est en effet pas seulement de l'argent, mais c'est également de la formation. L'entreprise elle-même se doit de former le personnel qu'elle emploie. Étienne Morne, associé fondateur de Trustin Africa, entreprise très dynamique qui permet à des entrepreneurs d'investir en Afrique, a notamment insisté sur ce besoin de formation et sur l'immense motivation des jeunes Africains à créer des entreprises. Somalia Barro, fondatrice des « Beaux Cerveaux », a, quant à elle, prononcé une phrase qui m'a marquée et que je trouve très juste : « Le but n'est pas seulement d'offrir un travail mais de construire un avenir. »

“ D'AUTRES PROPOS VOUS ONT-ILS PARTICULIÈREMENT MARQUÉE ?

Les échanges étaient très intéressants, mais ce qui m'a le plus frappée, c'est l'importante proportion de femmes parmi les intervenants ! Événement d'autant plus significatif que le droit des affaires est un univers principalement masculin. La jeunesse et le dynamisme du « panel emploi » m'ont également enchantée, tout comme les nombreuses femmes et jeunes présents à ces rencontres. Je les ai trouvés très motivés, attentifs et désireux d'apprendre.



La vice-bâtonnière et Richard Sedillot

BILAN DE L'OIAD

L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER À LA VEILLE DE SA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Depuis l'annonce de sa création en décembre 2015 par ses quatre membres fondateurs (le Conseil national des barreaux, le barreau de Paris, le Consiglio Nazionale Forense et le Consejo General de la Abogacia Espanola), l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD) s'est largement développé et a commencé à mener ses premières actions.

L'OIAD s'est notamment consacré au développement de sa propre structure et de son réseau pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans ses statuts.

L'OIAD compte désormais 29 barreaux ou conseils nationaux « membres actifs », incluant ses quatre membres fondateurs. Il continue d'inviter les barreaux du monde entier à le rejoindre, afin de former un réseau international de barreaux capable d'identifier localement les avocats menacés et de transmettre l'information à l'OIAD, puis de participer en retour aux actions de l'OIAD en soutien de ces avocats.

Au cours de l'année 2015-2016, sa première année « opérationnelle », l'OIAD

s'est appuyé sur un réseau toujours plus dense d'associations et d'ONG et a pu développer des liens de coopération forts avec nombre d'entre elles qui ont permis l'émergence d'actions coordonnées et collectives.

Sur le plan de la communication, l'OIAD s'est efforcé de se faire connaître des organisations de la défense et des acteurs publics et privés, du monde des droits de l'Homme et de la protection des défenseurs des droits.

L'OIAD dispose aujourd'hui d'un site Internet institutionnel trilingue fonctionnel et développe sa présence sur les réseaux sociaux. Il sera très bientôt accessible à tous.

Au cours de la période 2016-2017, l'OIAD a notamment :

- adopté plus de 40 communiqués ou lettres ouvertes concernant 20 pays et plus de 34 avocats particulièrement suivis par l'OIAD. En parallèle, 23 campagnes d'envoi de courriers aux autorités ont été menées ;
- participé à 14 missions d'observation internationale de procès en Turquie et 1 mission exploratoire au Honduras ;
- animé d'importantes manifestations pour la Journée 2016 de l'avocat en danger ainsi qu'une campagne de communication pour la Journée internationale des droits de l'Homme, le 10 décembre ;
- rédigé deux interventions volontaires devant la CEDH et la Cour nationale du droit d'asile en France.

La première assemblée générale de l'OIAD se tiendra à Madrid, le 3 juillet, et sera accueillie par le Consejo General de la Abogacia Espanola, membre fondateur de l'OIAD. Le barreau de Paris sera représenté par Mme la vice-bâtonnière Dominique Attias.



BARREAUDEPARIS.TV LA PETITE CHAÎNE QUI MONTE !



Huit milliards... C'est le nombre de vidéos visionnées chaque jour sur Facebook. Le format audiovisuel a explosé sur les réseaux sociaux depuis deux ans et le phénomène s'accélère encore avec la multiplication des contenus en live.

Mais attention, pour atteindre leurs cibles, les vidéos doivent répondre à de très nombreux critères : il faut bien choisir leur mode de diffusion et produire les formats adaptés aux attentes des internautes. ►

Depuis la naissance de YouTube en 2005, la vidéo s'est imposée dans notre quotidien sur le Web. Fier du savoir-faire français, l'Ordre a fait le choix, en 2012, de s'approprier la plate-forme Dailymotion pour héberger ses contenus, dans le cadre de son développement digital. Depuis, 150 vidéos y ont été publiées avec près de 175 000 vues. Ce type de plate-forme est le plus efficace pour rassembler une cible large en termes d'âge (un public moins volatile que celui de Snapchat ou Instagram) et favorise le visionnage en totalité de vidéos longues. À titre de comparaison, 25 à 30 % des vidéos sont visionnées jusqu'au bout sur YouTube ou Dailymotion contre 15 à 20 % sur Facebook et 10 à 15 % sur Twitter.

Facebook, Twitter, Snapchat ou Instagram sont incontestablement des caisses de résonance puissantes des contenus vidéo mais avec de fortes différences.

Les vidéos jouant sur l'émotion sont favorisées sur Facebook avec une population un peu plus féminine. Twitter permet de toucher un public plus masculin et jeune qui va « scroller » pour visionner « en masse » des vidéos, mais avec une attention très réduite. Les vidéos doivent y être compréhensibles sans le son et très rythmées. Snapchat, bien que très en vogue, reste un réseau social consommé exclusivement pour les 15-25 ans avec des contenus éphémères qui ne durent que quelques secondes.



PAS APRÈS PAS, LE BARREAU CONSTRUIT SA STRATÉGIE VIDÉO

Tenant compte de ces tendances, l'Ordre tente de s'adapter et de construire une offre vidéo. Soyons objectifs : à ce stade, l'offre est balbutiante et les contenus ne sont pas encore tout à fait adaptés aux modes de consommation. Il va nous falloir évoluer pour produire des contenus encore plus qualitatifs avec une vraie ligne éditoriale et stratégique.

Le bâtonnier Frédéric Sicard a souhaité mettre en œuvre ce chantier en proposant, dès le début de son mandat, une première brique de stratégie reposant sur la transparence de la vie ordinaire. Ainsi, il a souhaité que tous les Conseils de l'Ordre soient filmés et rediffusés sur la chaîne Dailymotion de l'Ordre. Évidemment, le but n'était pas de faire de l'audience. Les retransmissions des Conseils sont peu consultées - entre 100 et 300 avocats en moyenne - mais, progressivement, les avocats savent que leur Ordre s'ouvre à eux et qu'ils peuvent à tout moment consulter les décisions et les orientations de leur profession. Dans le souci de s'améliorer, à l'image de ce qui est fait après le Conseil des ministres, nous proposons également depuis quelques semaines un résumé de la séance du jour en une minute par la secrétaire du Conseil, My-Kim Yang-Paya.

Pour une meilleure transparence des élections ordinaires, le bâtonnier a, par ailleurs, souhaité que les candidats au bâtonnat et Conseil de l'Ordre puissent présenter leur programme. Un pari réussi puisque les professions de foi ont cumulé près de 40 000 vues.

D'autres paris ont encore été relevés, tels que la vidéo en direct sur les réseaux sociaux, une tendance devenue incontournable. Ainsi, dans le cadre de la campagne d'influence du barreau pour les élections présidentielles, la conférence de presse dévoilant la campagne de publicité a été diffusée en live sur Periscope, permettant aux journalistes et aux avocats de retweeter la révélation de cette campagne. De même, la Berryer spéciale présidentielle a été diffusée en live sur Periscope avec 12 000 twittos ayant suivi le direct !

NAISSANCE DE BARREAUDEPARIS.TV

Pour parfaire l'évolution de l'offre vidéo du barreau, nous avons créé, après un appel d'offres, notre propre plate-forme vidéo. L'objectif ? Pouvoir contrôler nos contenus et apporter une grille de programmes bien identifiée avec des vidéos diffusées en accès libre ou codé, en live ou en différé. Ainsi, les avocats pourront désormais visionner les vidéos du barreau sans publicité (Dailymotion en impose), ou regarder des conférences en direct et en *rich media* avec notre propre flux vidéo haut débit, que Dailymotion ne peut pas proposer.

Cette webtv est en ligne depuis début juin. Elle propose cinq rubriques : la vie ordinaire ; les événements du barreau ; les vidéos des secrétaires de la Conférence ; des tutos et l'espace pour les événements en direct.

Dans les prochains mois, de nouveaux contenus vont venir enrichir ce média inédit, propre à l'Ordre, dans le but de toujours mieux vous informer. Nous vous attendons donc nombreux sur www.barreaudeparis.tv !

**PAR GUILLAUME PAPIN,
DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION
DE L'ORDRE**

CONSEIL DE L'ORDRE

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU 20 & 27 JUIN **PAR ARNAUD GRIS, MCO**

SÉANCES DU 20 & 27 JUIN

1 PARLONS CULTURE

Assistée par Mme My-Kim Yang-Paya, Mme Béatrice Cohen a détaillé au Conseil les nombreuses actions effectuées par la commission Culture depuis le début de l'année, et notamment les partenariats mis en place avec les théâtres de l'Odéon et Herbertot.

À noter que le Conseil a profité utilement de cette présentation pour valider les statuts de l'association Culture au barreau de Paris et a autorisé M. le bâtonnier à effectuer les démarches nécessaires pour leur enregistrement.

2 LA BONNE PAYE

Avec une efficacité unanimement saluée, M. Vincent Ohanessian a présenté son rapport sur l'épineux sujet de la rémunération de l'avocat dans le cadre d'un apport d'affaires et du partage d'honoraires.

Face aux difficultés soulevées et à la nécessité de modifier de façon efficace les textes concernés, le Conseil de l'Ordre a validé la constitution d'une commission ad hoc qui rendra un rapport sur ce sujet d'ici au 30 septembre prochain.

3 EXPOSITION UNIVERSELLE 2025

Toujours en alerte sur les sujets d'importance, M. Pierre Hoffman a sollicité le Conseil pour le renouvellement de l'adhésion de l'Ordre des avocats de Paris au comité de soutien d'ExpoFrance 2025, dont il est membre depuis 2014.

Outre une active participation autour de la candidature de la Ville de Paris, le Conseil de l'Ordre a entériné, dans l'hypothèse où la candidature parisienne serait retenue, l'élaboration d'un forum thématique dédié au droit français présent dans le futur Village global de l'exposition.

4 RECOURS

Sur proposition pertinente de M. Jean-Pierre Grandjean, le Conseil de l'Ordre a demandé à M. le bâtonnier d'engager, devant le Conseil d'État, un recours en contestation de la légalité de tout ou partie des décrets des 6 et 10 mai 2017, portant sur la réforme de la procédure civile.

Il sera rappelé à nos lecteurs parfois oubliés que ces décrets sont relatifs aux exceptions d'incompétence et à l'appel en action civile, à la modernisation et à



la simplification des procédures civiles, ainsi qu'aux procédures relatives aux juridictions du travail.

5 SUR LES ÉLECTIONS

M. Benjamin Pitcho, et un membre du Conseil qui souhaite conserver l'anonymat, ont présenté un rapport tendant à une modification en profondeur de l'annexe I de l'article P65 du RIBP.

Cette annexe – comme chacun sait – est relative à l'organisation des élections. Il a été ainsi proposé de l'adapter aux nouvelles modalités de l'élection et aux pratiques des différents candidats, telles que constatées lors des élections ordinaires 2016, notamment sur les réseaux sociaux.

Aux termes d'un débat que l'on qualifiera pudiquement d'animé, le Conseil a validé la

majorité des propositions de modification concernant, notamment, l'organisation matérielle des élections et les modalités de propagande électorale.

La place nous manquant pour restituer *in extenso* les modifications apportées, nos aimables lecteurs sont naturellement invités à prendre utilement connaissance de l'annexe I dans sa nouvelle version.

Sur le même sujet, il convient de noter également que, sur proposition de M. le bâtonnier, le Conseil de l'Ordre a validé les dates des prochaines élections, à savoir le 21 novembre 2017 (CNB), et le 21 & 22 novembre 2017 (Conseil de l'Ordre).

6 PIÈGE DE CRISTAL

Accompagné par Mme Florence Imbert, de la Société Chronos, et par Mme Chantal Meininger Bothorel, M. Alexandre Moustardier a

présenté un rapport sur les mesures de sécurité de la future Maison des avocats.

Proprement séduit par cet exposé, le Conseil de l'Ordre a approuvé l'ensemble des travaux et des mesures complémentaires de sécurité proposées, portant principalement sur la sécurité incendie, le contrôle des accès, le système anti-intrusion et la vidéosurveillance.

7 FINAL FANTASY

Sur proposition de M. Benoît Deniau, le Conseil de l'Ordre a approuvé la modification de l'article P10.0.2 du RIBP et la création d'un nouvel article P 10.0.4.

Cette modification permet de résoudre utilement la problématique relative au contrôle ordinal sur les dénominations dites « de fantaisie » prises par les avocats individuels pour désigner leur cabinet.

Retrouvez l'ensemble des vidéos des séances du Conseil de l'Ordre depuis le site du barreau de Paris dans le menu

www

« Mon métier d'avocat »

ou en saisissant directement le lien suivant dans votre navigateur.


<http://www.avocatparis.org/mon-metier-davocat/videos-du-conseil-de-lordre>

► NOUVEAU !

Retrouvez une synthèse des travaux du jour enregistrée par la secrétaire du CO à la fin de chaque séance.

COMMUNICATION DES NOMS, MISSIONS ET RÉMUNÉRATIONS DES AVOCATS MISSIONNÉS : UN SOUCI DE TRANSPARENCE

Votée par le Conseil de l'Ordre, le 3 mai 2016, une résolution prévoit la publication annuelle de la liste des avocats missionnés par l'Ordre à titre permanent. **Objet de ce Bulletin spécial, cette communication répond à une demande accrue de transparence des confrères vis-à-vis des institutions professionnelles.**



« Nous voulons de la transparence démocratique [et] de la rigueur budgétaire. »

“ Dans un souci de transparence et d'information, le Conseil de l'Ordre autorise la **publication annuelle à l'ensemble des avocats du barreau de Paris (Bulletins spéciaux) des noms, sous réserve de l'accord des avocats intéressés, missions et rémunérations des avocats missionnés par l'Ordre dans l'intérêt général du barreau de Paris.** ”

Adoptée à une large majorité par le Conseil de l'Ordre en sa séance du 3 mai 2016, cette résolution entre aujourd'hui, et pour la première fois, en application. Elle concerne les avocats missionnés à titre permanent.

Cette résolution est la traduction des engagements pris par le bâtonnier de Paris lors de sa campagne : « Nous voulons de la transparence démocratique [et] de la rigueur budgétaire. » Elle s'inscrit dans l'objectif de rapprocher les confrères de leur Ordre, amorcé notamment avec la mise en place, au début de l'année 2016, des retransmissions filmées, et accessibles à tous les avocats, des débats du Conseil de l'Ordre concernant les sujets d'intérêt général.

Les avocats missionnés et rémunérés par l'Ordre accomplissent, en effet, une mission d'intérêt général pour la profession et pour le barreau de Paris, en particulier. À ce titre, leurs missions « regardent l'opinion publique », en l'occurrence l'ensemble des avocats du barreau de Paris.

Cette nouvelle communication permettra ainsi à chacun de prendre connaissance de l'important travail effectué par les avocats missionnés.



REVUE DE DÉTAIL DES PRINCIPAUX SERVICES AYANT RECOURS À DES AVOCATS MISSIONNÉS

Si plusieurs services de l'Ordre font appel chaque année à des avocats missionnés à titre permanent ou occasionnel, trois d'entre eux concentrent la grande majorité de ces missions : le service de médiation et d'arbitrage ; le service de fixation des honoraires ; le service déontologie et discipline.

Il est en, effet, logique que les missions ordinales de nature régaliennne soient assurées par des avocats et que celles-ci concentrent l'essentiel de la dépense. Les autres missions, non régaliennes, représentent environ un tiers des honoraires versés aux avocats missionnés : il s'agit, par exemple, du service social, des procédures collectives, du séquestre juridique, du barreau entrepreneurial ou de la défense de l'Ordre dans diverses affaires contentieuses.

En tout état de cause, toute désignation d'avocat à titre permanent, ou à titre occasionnel, est soumise à l'approbation et à la validation du bâtonnier.

Guillaume Roesch, directeur général des services

SERVICE DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE

Le service de médiation et d'arbitrage s'occupe de tous les litiges nés entre avocats à l'occasion de leurs relations professionnelles. Des litiges qui, en l'absence de conciliation, sont soumis à l'arbitrage du bâtonnier. Conformément à l'article 7 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991, celui-ci peut déléguer ses pouvoirs d'arbitre aux anciens bâtonniers, ainsi qu'à tout membre ou ancien membre du Conseil de l'Ordre.

La liste de ces délégués est établie par un comité d'appui composé de trois à cinq membres spécialistes. Elle est ensuite votée par le Conseil de l'Ordre en tout début d'année.

Après l'échec du processus de conciliation et à réception d'une demande de désignation, le service vérifie les incompatibilités éventuelles des délégués figurant sur la liste, et trois ou quatre noms sont ensuite proposés au bâtonnier par le directeur du service au regard de leur compétence.

S'agissant de la rémunération, la fourchette de leurs honoraires s'étend de 1 500 € à 15 000 € HT. Un devis estimatif est établi à la remise de chaque dossier afin d'encadrer la prestation. Par ailleurs, un contrôle *a posteriori* est effectué afin de s'assurer que l'estimation est bien restée à l'intérieur de la fourchette.

Didier Dalin, directeur du service de médiation et d'arbitrage

SERVICE DE FIXATION DES HONORAIRES

Le service de fixation des honoraires a pour mission d'apporter une solution aux différends entre les avocats et leurs clients portant sur le paiement des honoraires de l'avocat. Un rapporteur désigné est chargé de rendre une décision, validée par le délégué du bâtonnier, après avoir recueilli les observa-

tions des parties, entendues à l'audience personnellement ou dûment représentées.

La liste des rapporteurs est composée d'avocats en exercice recommandés par le bâtonnier ou le secrétaire général de l'Ordre, ou via des candidatures spontanées validées par le bâtonnier et le secrétaire général de l'Ordre. Il y a, à ce jour, 32 avocats listés, dont 50 % d'AMCO. Chacun de ces avocats a été préalablement formé.

En tant que directrice du service, je me charge de répartir les dossiers en fonction des spécialisations ou activités dominantes des avocats rapporteurs, mais aussi en fonction de la structure du cabinet. Chaque rapporteur a un minimum de cinq dossiers par audience. Au total, 25 rapporteurs siègent actuellement, certains une fois par semaine, d'autres une fois par mois, ou plus rarement encore, en fonction de leur disponibilité. Ils doivent, pour siéger, s'inscrire sur un agenda mis à leur disposition afin de recueillir leurs demandes, sachant que celles-ci sont ensuite traitées à tour de rôle, de telle sorte qu'ils puissent siéger, chacun, de manière équivalente. Sur 6 315 saisines, en 2016, 5 045 décisions ont, pour le moment, été rendues (dont 2 227 en moins de quatre mois).

La rétrocession des rapporteurs est fixée à 400 € HT pour une audience. Celle-ci peut comporter plusieurs dossiers (cinq en moyenne) et inclut la rédaction de la décision.

Laurence Bedossa, directrice du service de fixation des honoraires

SERVICE DÉONTOLOGIE ET DISCIPLINE

La liste des avocats missionnés en relation avec le service de la déontologie ou de la discipline est établie par le bâtonnier, sur ma proposition, en tant que délégué à la déontologie et aux missions régulatrices, et est réglementairement composée d'AMCO ayant eu des fonctions en lien avec le service. La désignation des avocats missionnés à l'intérieur de cette liste est, quant à elle, effectuée par le bâtonnier (après décision du Conseil de l'Ordre s'il y a lieu) conformément au décret du 27 novembre 1991.

Les principales missions confiées aux avocats concernent les enquêtes déontologiques, les visites domiciliaires et la défense de l'Ordre [recours devant la cour d'appel à l'encontre de délibérations du Conseil de l'Ordre, représentation du bâtonnier devant la cour d'appel en matière disciplinaire, procédure devant les juridictions administratives, intervention en qualité de partie civile devant les juridictions répressives (exercice illégal, publicité trompeuse, interventions aux côtés de confrères victimes)].

Le tarif horaire des avocats missionnés est fixé à 250 € HT, en baisse de 100 € par rapport à 2015. 129 dossiers sont actuellement en affaires contentieuses (37 ouverts en 2016, 25 en 2017).

Olivier Lagrave, délégué à la déontologie et aux missions régulatrices

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET

96 % Pour l'année 2016, le budget des honoraires d'avocats missionnés s'est élevé à **3,590 millions d'euros**, soit une consommation de l'enveloppe totale prévisionnelle de **96 %**.

Le budget 2016 enregistre **une baisse de 19,3 % par rapport à 2015**, répondant ainsi à l'objectif de réduction des coûts souhaité par le bâtonnier.

Il s'inscrit dans un mouvement de réduction depuis 2012, année au cours de laquelle **5,105 millions d'euros avaient été dédiés aux missions des avocats (soit 43 % de plus qu'en 2016)**. Un budget important qui s'expliquait alors par l'absorption des effectifs de la chambre des avoués.

19,3 %

73 %

Sur le budget 2016, les 38 avocats missionnés à titre permanent représentent **73 % de la dépense (soit 2,6 millions d'euros)** et les 101 avocats missionnés à titre occasionnel **28 % de la dépense (soit 998 000 euros)**.

15,9 %

Les missions à caractère régaliennne concentrent l'essentiel de la dépense, à savoir **15,9 % pour le service déontologie et discipline, 12,4 % pour le service de médiation et d'arbitrage, et 15,1 % pour le service de fixation des honoraires**.

Contrairement aux déclarations faites lors de la dernière campagne du bâtonnat, ce ne sont pas 5 105 000 euros qui ont été versés aux avocats missionnés au cours de l'année 2016, mais 3 590 000 euros. Une consommation légèrement inférieure au budget prévisionnel initial.

3,3 M€

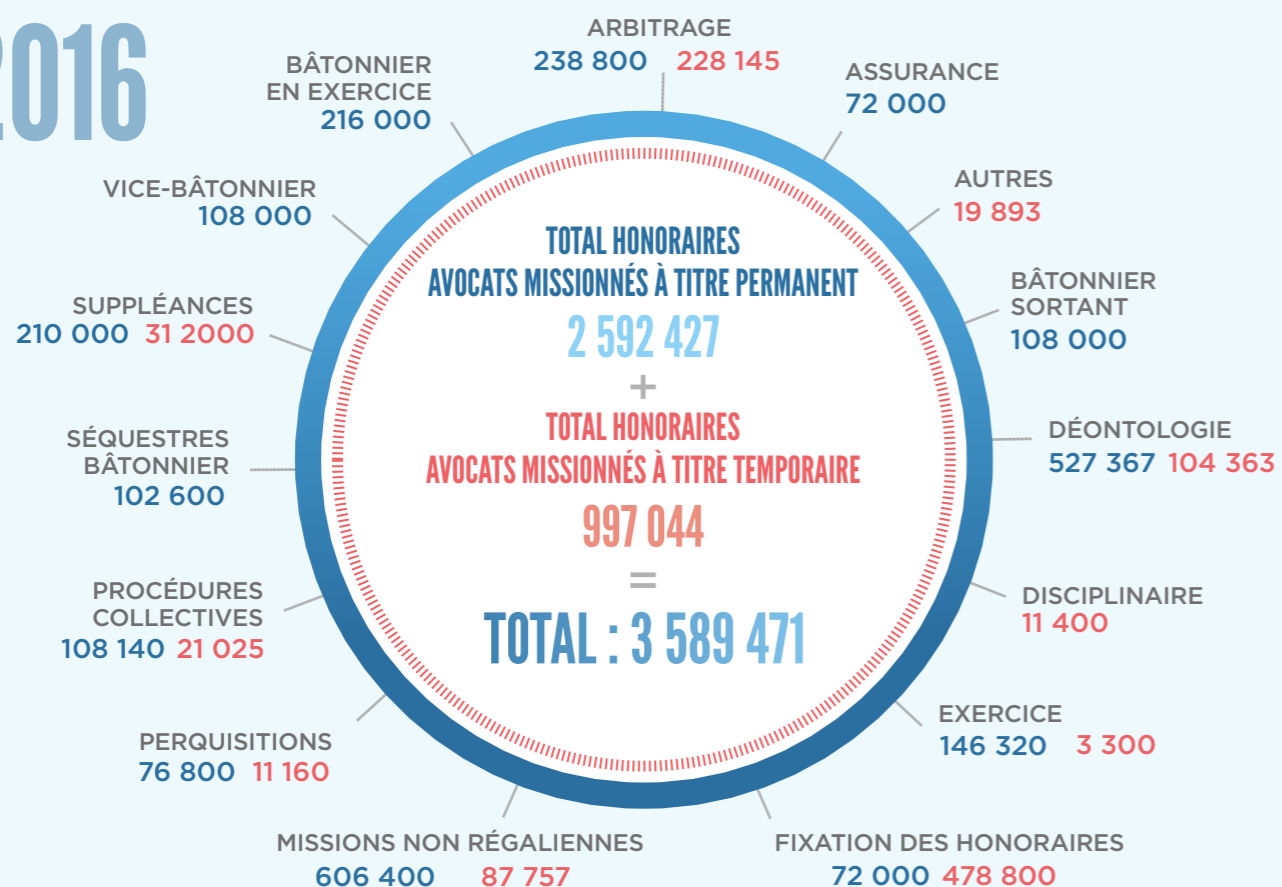
Pour l'année 2017, le budget voté par le Conseil de l'Ordre pour les honoraires d'avocats missionnés s'élève à 3,936 millions d'euros. Comme l'explique Guillaume Roesch, directeur général des services, « **le budget consommé sur le premier trimestre correspond à 21 % du budget total**, ce qui signifie que, si on reste sur cette tendance, le budget consommé en fin d'année sera de **3,3 millions d'euros, soit en dessous de ce qui a été consommé en 2016** ».

Pour rappel, la commission des Finances dispose tous les mois d'un suivi des états comptables, qui lui permet d'effectuer des vérifications sur l'ensemble des postes, et réalise en fin d'année l'exécution budgétaire en accordant une attention particulière aux postes d'avocats missionnés.

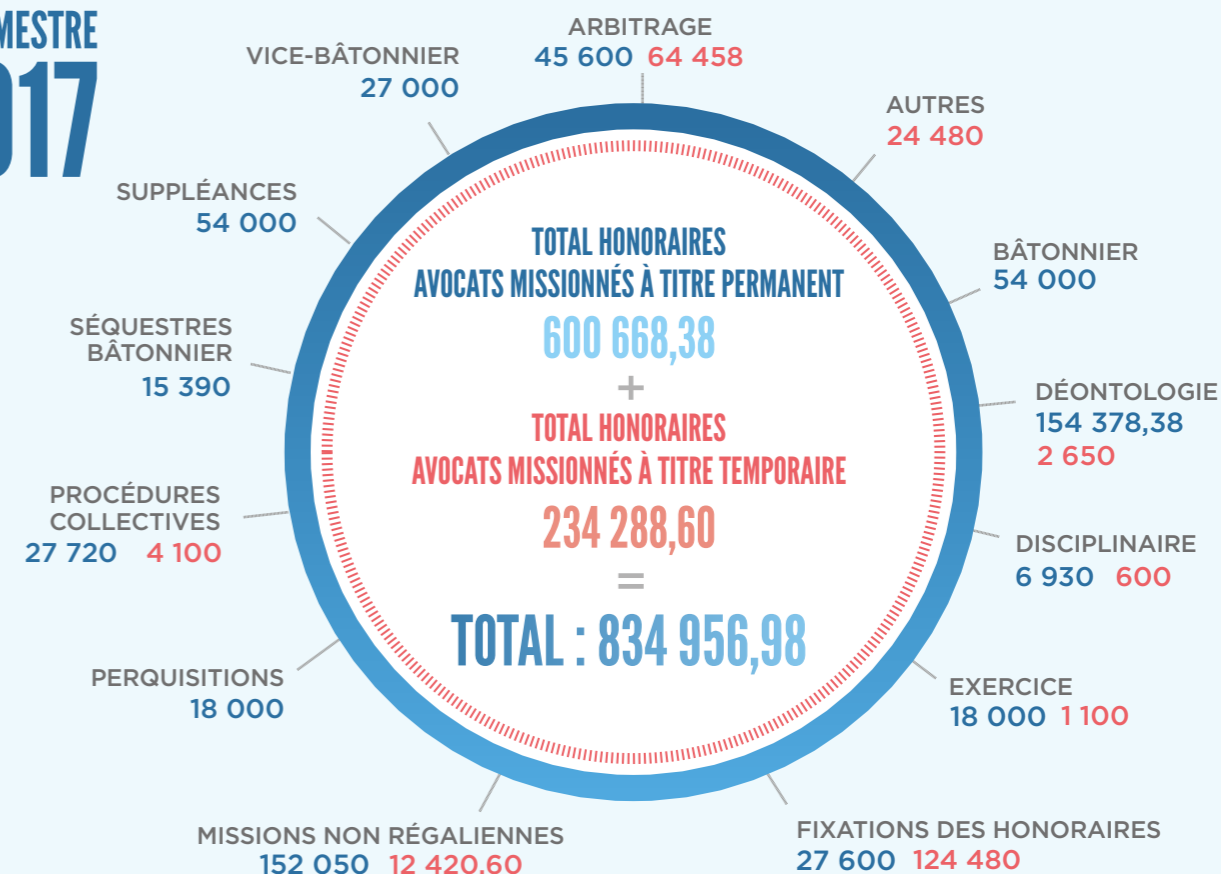
LES HONORAIRES DES AVOCATS

■ AVOCATS MISSIONNÉS À TITRE PERMANENT
 ■ AVOCATS MISSIONNÉS À TITRE TEMPORAIRE
 Montants évoqués en €.

2016



1^{ER} TRIMESTRE 2017



SYNTHÈSE DES HONORAIRES TTC

	AVOCAT MISSIONNÉS	RAPPORTEURS	ARBITRES	CONSEILS OU DÉSIGNÉS	BÂTONNIER	VICE-BÂTONNIER	BÂTONNIER SORTANT	HONORAIRES PROCÉDURES COLLECTIVES	COUR DE CASSATION	AVOCAT CRED	FORMATEURS RPVA	TOTAL
RÉEL 2014	3 273 759	353 258	507 948	294 737	216 000	108 000	108 000	39 916	6 000	22 751	7 344	4 937 713
RÉEL 2015	3 082 440	361 520	326 069	278 126	216 000	60 735	0	45 320	45 600	15 464	3 312	4 437 586
BUDGET 2016	2 276 808	300 000	360 000	265 800	216 000	108 000	108 000	45 000	80 000	25 000	9 504	3 794 112
RÉEL 2016	2 160 427	478 800	228 145	180 071	216 000	108 000	108 000	21 025	71 880	5 194	11 928	3 589 471

Seules sont inscrites les rémunérations dont la publication a été expressément autorisée par les avocats missionnés. Les montants indiqués en euros sont des montants bruts annuels TTC.

ODA

BAPA (Bureau d'aide à la procédure d'appel)
 • **JEAN-CLAUDE CHEVILLER - 72 000 €**
 Animation du bureau d'aide à la procédure et à la communication électronique

BARREAU ENTREPRENEURIAL

• **LAURENT SAMAMA**
 Formations dédiées aux avocats. Permanence comptable, juridique et fiscale. Gestion du fonds de soutien créatif

ARBITRAGE

• **JEAN-MARIE DURIGNEUX - 48 000 €**
 Assistance aux décisions d'arbitrage entre avocats
 • **MARY-DAPHNÉ FISHELSON - 52 800 €**
 Gestion de dossiers d'arbitrages entre avocats
 • **DIDIER DALIN**
 Conciliation ; mandats ad hoc ; coordination des missions de conciliation et d'arbitrage entre avocats (fixe + variable)

FIXATION DES HONORAIRES

• **LAURENCE BEDOSSA**
 Direction du service de fixation des honoraires

BUREAU DES ASSURANCES

• **JEAN-PIERRE GAËTAN DUFFOUR**
 Délégation aux assurances ; gestion des contrats ; gestion des sinistres ; relations avec les assureurs
 • **JEAN-MICHEL HOCQUARD - 54 000 €**
 Délégation aux assurances ; gestion des contrats ; gestion des sinistres ; relations avec les assureurs

COMMISSION SOCIALE

• **BASILE YAKOVLEV**
 Assistance aux confrères en difficulté
 • **NATHALIE DE LA CHAISE**
 Assistance aux confrères en difficulté

EXERCICE PROFESSIONNEL

• **HERVÉ ROBERT**
 Exercice professionnel ; traitement juridique des dossiers d'accès à la profession
 • **GUY HAMEL**
 Exercice professionnel ; traitement juridique des dossiers d'accès à la profession

DÉONTOLOGIE

• **SYLVIA ZIMMERMANN**
 Traitement des réclamations déontologiques. Enquêtes déontologiques
 • **ZOË ROYAUX**
 Traitement des dossiers CRED (exercice illégal)
 • **CHRISTINE SIGAUT-CORNEVAUX - 72 000 €**
 Permanences déontologiques - traitement des réclamations déontologiques
 • **INGRID PUIG**
 Assistante des commissions de déontologie
 • **MERIEM KHELLADI**
 Permanences déontologiques - traitement des réclamations déontologiques
 • **OLIVIER LAGRAVE**
 Délégué du bâtonnier. Directeur du Pôle déontologie et missions réglementées
 • **SARAH BARUK**
 Assistante de la commission de déontologie Publicité
 • **LYDIA PACHECO**
 Assistante des commissions de déontologie
 • **PIERRE-ROLAND OVERHOFF**
 Assistant des commissions de déontologie
 • **LAURIE BARLOY**
 Assistante des commissions de déontologie

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

• **JÉRÔME GOY**
 Chargé de mission interprofessionnalité
 • **VINCENT NIORE**
 Délégué du bâtonnier aux perquisitions
 • **DENISE TOINEL TOURNOIS - 21 000 €**
 Consultations juridiques aux salariés de l'Ordre
 • **GEOFFROY CANIVET - 36 000 €**
 Délégué du bâtonnier à l'organisation du sport au barreau

• **HÉLÈNE AKAOUÏ CARNEC**
 Déléguée générale de l'Ordre
 • **XAVIER DELCROS**
 Délégué aux projets et aux partenariats universitaires

PROCÉDURES COLLECTIVES

• **HENRI ALTERMAN**
 Gestion des procédures collectives (fixe + variable)

SÉQUESTRE JURIDIQUE

• **NATHALIE MATTEOLI**
 Direction du service du séquestre juridique (fixe + variable)

SACAE (Service de l'administration des cabinets d'avocats empêchés d'exercer)

• **FRANÇOISE NAVARRE - 72 000 €**
 Administration des cabinets d'avocats empêchés d'exercer
 • **MARYLA GOLDSZAL - 72 000 €**
 Administration des cabinets d'avocats empêchés d'exercer
 • **ISABELLE TADDEO - 66 000 €**
 Administration des cabinets d'avocats empêchés d'exercer

SVS (service des ventes et sûretés)

• **CATHERINE BOUCHARD**
 Gestion des séquestres ; inscriptions hypothécaires ; saisies immobilières ; ventes sur licitation (fixe + variable)

BIP (bureau intervention prévention)

• **JEAN ROBERT CAMPANA - 24 500 €**
 Information et conseil auprès des confrères en difficulté financière. Traitement des réclamations pécuniaires et des mesures d'exécution

RELATIONS INTERNATIONALES

• **ANNE SOULÉLIAC**
 Chargée de mission pour les droits de l'Homme

CARPA

• **JEAN-CHRISTOPHE BARJON**
 Secrétaire général
 • **JEAN-PIERRE CHIFFAUT MOLIARD**
 Contrôle des opérations de maniements de fonds
 • **DOMINIQUE SCHMITT**
 Contrôle des opérations de maniements de fonds
 • **VINCENT CANU**
 Trésorier
 • **EMMANUELLE HAUSER-PHELIZON**
 Déléguée du bâtonnier au bureau pénal

AARBP

• **BRUNO MARGUET - Responsable de campus**

SCI MOdA

• **ALEXANDRE MOUSTARDIER**
 Cogérant de la SCI MOdA
 • **CHANTAL MEININGER BOTHEREL**
 Cogérante de la SCI MOdA
 • **DOMINIQUE BASDEVANT**
 Suivi du financement du projet de construction

LIRE & SORTIR

1 STARS À LA BARRE

- Emmanuel Pierrat
 - Un document Gala

Une star de la chanson, une actrice hollywoodienne ou un champion du monde sont-ils des justiciables comme les autres ?

Revivez les grands procès de 12 personnalités au destin tragique et sulfureux, depuis la découverte des corps jusqu'au verdict, en passant par les rebondissements de l'enquête, forcément à sensation !

Le désarroi de Marlon Brando, le scandale Michael Jackson, le cauchemar vécu par Charlize Theron, l'horreur des affaires Bertrand Cantat et Oscar Pistorius : autant d'énigmes et de drames que la justice s'est efforcée de résoudre, malgré l'extraordinaire notoriété des protagonistes, accusés ou victimes.

Coups de théâtre, preuves douteuses, acharnements policiers, délits « de sale gueule » et lynchages médiatiques sont au rendez-vous de ces dossiers judiciaires.

Disponible chez votre marchand de journaux à partir du 28 juin.

POUR CET ÉTÉ, DES LIVRES DE POCHE DIVERTISSANTS À MOINS DE 10 EUROS À EMPORTER DANS SON SAC DE PLAGE !

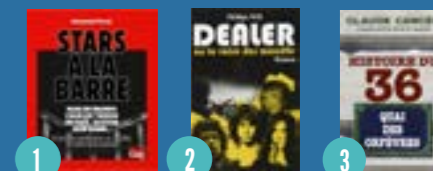
2 DEALER OU LA VALSE DES MAUDITS

- Philippe Will
 - Éditions Volume

Et si l'épidémie d'overdoses ayant décimé les plus grandes rock stars à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix ne devait rien au hasard ? Quelques semaines après la disparition de Jim Morrison est retrouvé à Tanger le corps sans vie de Jean de Breteuil. Overdose... Une de plus... Il était le dealer des stars et la star des dealers.

Il fournissait l'héroïne la plus pure... La plus dangereuse aussi... Elevé par sa mère dans le Marrakech des années soixante, il était programmé pour reprendre les rênes de l'empire de presse familial. Il s'est hélas choisi un autre destin... Si son implication dans la disparition de Jim Morrison ne fait plus de doute aujourd'hui, des témoins affirment avoir vu sa voiture sur le parking du Landmark Hotel, la nuit au cours de laquelle Janis Joplin trouva la mort. Il côtoyait également Brian Jones et Jimi Hendrix.

Au fil des pages, la légèreté des sixties se transforme en machine infernale. Dealer devient un suspense inquiétant, une course contre la mort dans le sillage de l'un des personnages les plus controversés de l'histoire du rock.



3 HISTOIRE DU 36 QUAI DES ORFÈVRES

- Claude Cancès
 - Éditions Pocket

En plus d'un siècle d'histoire, le 36 quai des Orfèvres a souvent ouvert ses portes aux voyous, avant de les refermer sur eux, menottes aux poings... En trente-cinq ans de carrière, Claude Cancès, ancien directeur de la PJ, est devenu familier d'un des plus mythiques bâtiments de Paris, dévoilant ses mémoires, perçant ses secrets.

Des premières affaires des brigades, à la naissance de la PJ et de la police scientifique, il fait revivre le crime parisien : Landru, serial killer avant l'heure, la bande à Bonnot, Ben Barka, enlevé devant la brasserie Lipp, Madame Claude et son réseau mondial, ou, encore plus près de nous, Jacques Mesrine.



SPORT | SPORTS AVOCATS BARREAU-PARIS

DEVENEZ MEMBRE ACTIF DE SPORTS AU BARREAU et participez à ses activités. Planning et inscriptions à venir sur le site avocatparis.org/sportsaubarreau : tennis - rugby - golf - football - escrime - volley-ball - arts martiaux - boxe - coaching/jogging/yoga - plongée - natisme - aéronautisme - montagne - auto/moto - danse - squash - pétanque - cyclisme - triquet

CONTACTEZ LES SPORTS AU BARREAU :
 Geoffroy Canivet, avocat chargé de mission / Suadeelah Chundoo, chef de projet, ODA / Amandine Jarry, coordinatrice sportive, FFSE
 Mail : spab@avocatparis.org
 f sports au barreau @sportsaubarreau #spab

DERNIERS RÉSULTATS

#FOOTBALL

Le FC PALAIS a gagné 2 à 0 lundi dernier contre l'équipe GREEN LINK dans le championnat FLA/FFSE, et ce résultat permet de finir officiellement 2^e du championnat et d'accéder à la division supérieure.

#RUGBY CLUB DU PALAIS

Finale championnat FFSE Division 3 : défaite 22-21 face aux Youkies. Montée en D2 néanmoins acquise pour la prochaine saison.

#JEUX EUROPÉENS GAND 2017

Du 21 au 25 juin dernier, les sports au barreau ont fait leurs premiers pas à l'international en représentant les confrères parisiens aux Jeux européens du sport en entreprise à Gand en Belgique, organisés par la Fédération européenne du sport en entreprise.

Plus de 5 000 athlètes (dont 1 200 Français) sur 23 disciplines, venant de 21 pays européens, et représentant des centaines d'entreprises (56 pour la France), se sont rencontrés sur les terrains de jeu dans une ambiance dynamique, festive et de très haut niveau sportif.

En représentant le SPAB, les avocats de la section Volley & Beach et de la section Tennis, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour faire briller les couleurs du barreau de Paris.

Les bonnes énergies, les résultats prometteurs et les excellentes rencontres qui ont animé ces journées européennes ne font que renforcer l'esprit des adhérents du SPAB à poursuivre leur aventure au sein du barreau, en vue, notamment, des Jeux mondiaux qui auront lieu en mai 2018 à la Baule.

Le SPAB remercie tout particulièrement le cabinet ALTANA LAW, sponsor des équipes de volley et tennis, et la FFSE (Fédération française du sport en entreprise) pour l'organisation impeccable.

#TENNIS CLUB DU PALAIS

Vainqueurs en finale contre le barreau de Lausanne, nos confrères parisiens ont gagné la coupe Henri Robert. Menée par l'historique Gauthier Moreuil, le capitaine, l'équipe était cette année constituée de Charles-Antoine Brézac, Morgane Toanen, Lionel Lesur, Valentin Bouron et le prometteur Marc-Antoine Osouf.



À VOS AGENDAS

#AVOCALPI : SORTIE AVOCALPI ÉTÉ 2017

Après une superbe traversée des Dômes de Miage et des ascensions réussies à l'Aillefroide orientale, au Pelvoux et à l'Albaron, l'association des Avocats amateurs d'alpinisme convie tous les avocalpinistes désireux d'accéder au Grand Paradis à se joindre à sa sortie annuelle qui aura lieu du samedi 8 au lundi 10 juillet 2017 (inclus). Ce grand classique, techniquement facile, est à faire au moins une fois dans sa vie, pour le magnifique parc national du Grand Paradis, pour l'altitude grisante (4 061 m), pour la météo généralement clémente, pour les refuges italiens toujours cosy... et pour l'ambiance conviviale, de règle en montagne.

Les personnes intéressées, membres ou non de l'association, trouveront toutes les informations nécessaires à l'adresse suivante: GrandParadisAlpi (<http://www.azimut-montagne.com/fr/sejours-et-stages-alpinisme-initiation-decouverte-alpinisme/497-haute-route-du-grand-paradis.html>).

Vous pouvez également vous manifester auprès de Guillem Querzola (avocalpi@hotmail.fr).

Nous vous attendons avec impatience, pour nous exclamer ensemble « En marche ! ».

HOMMAGE À SIMONE VEIL



MADAME SIMONE VEIL ÉTAIT UNE GRANDE FRANÇAISE MAIS AUSSI UNE GRANDE JURISTE ET LA MÈRE DE DEUX DE NOS PLUS ÉMINENTS CONFRÈRES ACTUELLEMENT AU BARREAU DE PARIS. QU'ILS SACHENT QUE NOUS PENSONS À EUX ET QUE TOUS CEUX QUI Y ATTACHENT UN PRIX, PRIENT POUR EUX.

Extraits des discours de Jean Veil et Pierre-François Veil lors de l'hommage national à Simone Veil.

« Et puis il y eut ce voyage à Auschwitz Birkenau en décembre 2004, [...] Tu nous montras le camp des hommes et celui des femmes. Tu nous indiquas les emplacements de l'hôtel, celui des chambres à gaz, des fours crématoires, tu nous expliquas le voyage dans les wagons à bestiaux, avec les pleurs des enfants, l'arrivée sur la rampe, la terreur provoquée par la violence gratuite des SS, le tri par Mengele, la tonte des cheveux, le tatouage des numéros faisant de vous des Stücke, le manque de sommeil, la faim, le froid, la promiscuité, la saleté, l'odeur pestilentielle des corps qui brûlent, les cendres noires rejetées par les fumées des fours crématoires, [...] »

Rappelant cela, on comprend pourquoi papa résumait avec l'extrême pudeur qui était la sienne la réserve de ton comportement et ton regard comme les stigmates d'un vécu, d'une tragédie indélébile. »

« Aujourd'hui, ce bruit et cette fureur ont été depuis longtemps magnifiquement balayés par la reconnaissance et l'affection respectueuse que te manifeste le pays tout entier. »

Alors, au fil des années nous avons appris à te partager, avec des proches et des moins proches et même des inconnus. Des millions d'inconnus. Nous avons même appris à apprécier cette familiarité, certes respectueuse, mais qui irritait tout de même un peu notre père en même temps qu'elle le remplissait de fierté et de bonheur, cette familiarité donc, avec laquelle nos interlocuteurs, parfois de simples passants dans la rue, s'autorisaient ton prénom, comme s'ils avaient, eux aussi, sauté sur tes genoux.

Enfin, depuis vendredi, dans la peine et le chagrin, nous sommes devenus les témoins, prévenus, mais tout de même ébahis d'un pays en deuil, presque apaisé, sinon un instant réconcilié comme pour honorer les valeurs d'humanité et d'universalité à la source de tous tes combats et d'abord celui de la réconciliation pour une Europe de paix, une Europe de liberté, une Europe de solidarité et de progrès partagé. »

ANNONCES

VIE ASSOCIATIVE, MARIAGE, NAISSANCE, DÉCÈS
Vous souhaitez publier une annonce dans le *Bulletin* ? Merci de nous adresser votre texte et vos coordonnées à : lebulletin@avocatparis.org

VIE DU PALAIS

RAPPORT 2017 SUR LA SITUATION DES AVOCATS ASSASSINÉS, EMPRISONNÉS, PERSÉCUTÉS DANS LE MONDE

L'Observatoire mondial des violations des droits de la défense et des droits des avocats dans le monde créé par l'Institut des droits de l'Homme des avocats européens (IDHAE) publie son nouveau rapport 2017 sur la situation des avocats assassinés, emprisonnés, persécutés dans le monde.

L'IDHAE regroupe plusieurs barreaux européens et organisations professionnelles d'avocats et instituts des droits de l'Homme de barreaux. Le rapport de l'Observatoire décrit la situation en 2016 des avocats qui, dans le monde, ont été persécutés, assassinés, emprisonnés en raison de leurs activités professionnelles.

Cette année, il y a eu très probablement plus de 12 avocats morts chaque mois parce qu'ils étaient avocats. Les barreaux de Colombie, du Honduras, du Venezuela, du Guatemala connaissent le plus grand nombre d'assassinats. Les arrestations et emprisonnements sont, quant à eux, constatés sur tous les continents, y compris l'Europe.

L'ouvrage a vocation à attirer l'attention des avocats, des ONG et des pouvoirs publics sur la situation de nos confrères à travers le monde qui se voient privés d'exercer leur métier et sont victimes de l'exercice de la défense.

L'ouvrage est disponible auprès de **Christophe Pettiti**, au prix de 12 € plus les frais de port.

Christophe Pettiti
Secrétaire général de l'IDHAE
contact@idhbp.org



SIGNATURE DU PROTOCOLE MINEUR
Retrouvez l'interview du Président du Tribunal de Grande Instance Jean-Michel Hayat suite à la signature du Protocole Mineur sur : goo.gl/1VwaQf

LES HONORARIATS CONFÉRÉS LORS DU CONSEIL DU 27 JUIN

Le conseil confère l'honorariat à **M. Aimé Assouline**, le conseil confère l'honorariat à **M. Olivier Bertin Mourot**, le conseil confère l'honorariat à **M. Bernard Casanova**, le conseil confère l'honorariat à **Mme Françoise Plantade**, le conseil confère l'honorariat à **Mme Anne Dircks Dilly**.

DÉCÈS

M. le bâtonnier et Mme la vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris ont la tristesse de vous faire part du décès de :

ROLAND RAPPAPORT

En une semaine nous perdions Simone Veil, grande française qui avait vécu la Shoah mais également Roland Rappaport, grande voix qui s'est élevée pour défendre les victimes de la Shoah et dont l'intervention dans le Procès pour la mémoire des enfants d'Izieu marquera l'histoire. Qu'il lui soit aussi rendu hommage.

NEWSLETTER DU BARREAU DE PARIS

Recevez tous les lundis la **newsletter du barreau**, synthétisant toutes les **informations utiles** qui font son actualité.

Ce lundi 10 juillet, newsletter n°26 du barreau de Paris

PLANNING DES AUDIENCES ET REQUÊTES JEX MOBILIER À COMPTER DU 28 AOÛT 2017



LUNDI MATIN
9H30 - 11H30 - CABINET 5 :
REQUÊTES

LUNDI APRÈS-MIDI
14H - CABINET 5 :
AUDIENCE

MARDI MATIN
9H30 - 11H30 - CABINET 4 :
REQUÊTES
9H - CABINET 6 :
AUDIENCE

MARDI APRÈS-MIDI
14H - CABINET 4 :
AUDIENCE

MERCREDI MATIN
9H30 - 11H30 - CABINET 1 :
REQUÊTES

MERCREDI APRÈS-MIDI
14H - CABINET 1 :
AUDIENCE

JEUDI MATIN
9H30 - 11H30 - CABINET 3 :
REQUÊTES

JEUDI APRÈS-MIDI
14H - CABINET 3 :
AUDIENCE (un jeudi sur deux)

VENDREDI MATIN
9H30 - 11H30 - CABINET 6 :
REQUÊTES

HISTOIRE

LA PREMIÈRE CHAMBRE DU TRIBUNAL DE PARIS : DE LA MONARCHIE À LA RÉPUBLIQUE

Le palais de justice de Paris aime rappeler par mille détails qu'il est la demeure de **Thémis depuis des siècles**. Il suffit par exemple d'entrer depuis la salle des Pas-Perdus dans la première chambre du TGI : si le buste d'une austère Marianne atteste bien que nous sommes en **République**, d'autres éléments du décor sont à la gloire de la **monarchie** : dans des arcs de cercle qui forment une véritable frise en dessous du plafond, alternent les trois fleurs de lys des rois de France alternent avec... un porc-épic couronné !

Cet animal, dont les piquants sont de nature à décourager les ennemis, était l'emblème du roi Louis XII (1498-1515). **Sa présence inattendue nous invite à voyager dans le temps.**



Lit de justice de 1723

Séance royale de 1787

AVANT LA RÉVOLUTION

Au début du XVI^e siècle, à l'emplacement même de l'actuelle première chambre du tribunal, Louis XII avait confié à l'architecte italien Fra Giovanni Giocondo le soin de réaménager la Grand'Chambre du Parlement de Paris, ouverte sur la Grand'Salle du palais (ancêtre des Pas-Perdus) et adossée aux deux tours jumelles de la Conciergerie. Giocondo avait opté pour un décor particulièrement riche en dorures avec, notamment, un très beau plafond ouvragé. Pour cette raison, les familiers du palais avaient surnommé cette salle d'audience la « Chambre dorée ». C'est dans ce lieu prestigieux que le roi rassemblait les magistrats du Parlement de Paris, notamment lorsque ces derniers s'avisèrent de critiquer la politique du monarque en refusant d'enregistrer des décisions royales. Ces cérémonies judiciaires ont pris le nom de « lit de justice », par référence au dais fleurdelisé placé au-dessus du trône royal, qui évoquait quelque peu un lit à baldaquin.

DE LA RÉVOLUTION À NOS JOURS

Lorsque la Révolution française renverse la monarchie, elle s'empresse d'occuper ce haut lieu du pouvoir royal : c'est là que va siéger le tribunal criminel révolutionnaire, qui condamne à mort durant la Terreur près de 2 800 personnes, parmi lesquelles la reine Marie-Antoinette. Par la suite, la salle reçoit une affectation plus pacifique : la Cour de cassation occupe les lieux jusqu'en 1871. Cette année-là, au mois de mai, l'incendie du palais allumé par les insurgés de la Commune dévaste la salle. Celle-ci va être entièrement reconstruite, au bénéfice du tribunal de Paris, nouvel occupant du lieu.

Les architectes Duc et Daumet décident alors de se référer à l'ancienne Grand'Chambre de Louis XII, en s'inspirant notamment de peintures et de gravures qui la représentent. La nouvelle salle est ornée de belles boiseries ; le plafond et les parties supérieures des murs bénéficient d'une décoration particulièrement soignée (avec le porc-épic), dans un style néo-Renaissance qui donne aujourd'hui à la première chambre du tribunal sa physionomie si caractéristique.

Dans ce cadre évocateur d'une longue histoire, la première chambre, en dépit de sa vocation civile, héberge de temps à autre de mémorables affaires correctionnelles. Pour s'en tenir à des exemples récents, c'est ici même qu'ont eu lieu le procès des emplois fictifs de la mairie de Paris et l'affaire Clearstream en première instance. Dernièrement, la cour de justice de la République y a siégé pour le procès de Mme Christine Lagarde. Héritière d'un riche passé, la première chambre du tribunal peut attendre avec confiance l'avenir.

Par des avocats pour les avocats



Votre barreau a adhéré à

Præferentia coréfrance



Tablette tactile Microsoft Surface
Pro 3 - 128 Go - Écran Full HD 12
pouces - Windows 8.1



Surligneur jaune
STAPLES



Fauteuil avec coque
en bois laqué Mia

**NÉGOCIÉS POUR VOUS,
PARMI DES MILLIERS DE PRODUITS**

50 chemises avocat-
pour/contre-
assorties-250 gr



Imprimante laser Brother DCP-9020CDW
Multifonction 3 en 1 - Réseau - Wifi -
Recto Verso



Location de voitures,
courtes et longues durées

10 BONNES RAISONS DE REJOINDRE Præferentia

1. Adhésion gratuite pour les avocats
2. Tarifs et avantages préférentiels
3. Partenaires sensibilisés aux besoins et spécificités de la profession
4. Interlocuteurs dédiés
5. Relation directe et confidentielle avec les fournisseurs
6. Gestion libre et autonome de vos commandes
7. Réduction de vos charges et frais de fonctionnement
8. Économie de temps de prospection
9. Offres et services toujours renouvelés
10. Une équipe Præferentia Corefrance à vos côtés sur le terrain

Retrouvez nous sur
www.praeferentia.com

ou contactez nous au

01 44 01 50 99